

***Extrait du rapport de gestion 2020 du SDOL***

## **AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Gouvernance PALM**

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM. Dans ce cadre, les représentant-e-s de SDOL ont assisté à 4 séances du Comité de pilotage PALM et à 14 séances de la Direction technique PALM.

Les sujets principaux traités au sein de ces plates-formes avec incidence sur l'Ouest lausannois étaient les suivants :

- L'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016.
- Le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures.
- L'appel à projets pour le remplacement des mesures abandonnées.
- L'établissement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).
- L'élaboration du budget des études du PALM pour l'année 2020.

Depuis 2017, la DGTL met sur pied une série de rencontres avec les bureaux des schémas directeurs et des agglomérations du Canton de Vaud. Ces rencontres se font sous la forme d'informations et de discussions ou d'ateliers participatifs. Le Bureau SDOL a participé à 2 séances durant l'année 2020.

#### **GS Mobilité douce**

Le Bureau SDOL a pris une part active au Groupe mobilité douce du PALM (3 séances). Les sujets traités ont été, entre autres, les aspects de demandes de contributions fédérales pour les mesures PALM, le suivi de la mise en œuvre des mesures PALM, la question des vélos en libre-service, le suivi des mesures d'aménagement cyclable post-confinement, le suivi du jalonnement vélo d'agglomération ainsi que divers échanges d'expériences entre les secteurs de l'agglomération.

#### **MISE EN ŒUVRE DES MESURES PALM**

*Suivi des mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016*

Le Bureau SDOL s'est mis à disposition des Communes pour les soutenir dans leurs demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles.

Le tableau de bord intégrant l'ensemble des mesures PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été mis à jour. Le sujet de la cartographie SIG illustrant ces mesures a été porté au DT PALM pour démarrer une réflexion plus large sur la création d'un outil interactif à l'échelle du territoire du PALM.

### **PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément au programme de mise en œuvre du projet d'agglomération, le Copil PALM a été informé en décembre du lancement de l'étude pour la planification énergétique. L'étude est prévue entre 2018 et 2020. Elle est conduite par la DGE dans le cadre des structures de projet du PALM. Des groupes spécialisés et de consultation ont été constitués à cette occasion. Des représentant-e-s des Communes, dont le Bureau SDOL, les gestionnaires des réseaux et les fournisseurs d'énergie participent à ces groupes. Cette planification définira notamment les principes directeurs en vue de l'établissement d'un Plan directeur des énergies de réseaux au sein du périmètre compact du PALM.

### **DÉPÔT DU PROCHAIN PROJET D'AGGLOMÉRATION**

Les réflexions initiées en 2017 quant à la nécessité de déposer un 4<sup>e</sup> projet d'agglomération en 2020 ont abouti à la décision du Copil PALM de juin 2018 de renoncer à déposer un PA4 en 2020 et de viser le dépôt d'un projet de 5<sup>e</sup> génération en juin 2025.